



# Bureautique - Gestion Informatique

3, Rue Thomas Edison - Metz Technopôle - 57070 METZ

☎ 03.87.75.88.10

Site : [www.bginfo.fr](http://www.bginfo.fr) Mail : [contact@bginfo.fr](mailto:contact@bginfo.fr)

## BG Informations DECEMBRE 2023

### Bases URSSAF

Lors de la DSN de ce mois, il faudra renseigner les bases Urssaf en fiche société. Cependant, un rappel sera fait lors de la préparation DSN.

En fiche société, avec le clic sur la molette, le calcul sera automatique (à condition que le paramétrage soit à jour). Avant d'effectuer cet automatisme, vous devez déjà avoir saisi vos bulletins et effectué le calcul de la paie de décembre. Sinon l'automatisme basera son calcul de base sur 11 mois et non 12 mois.

Vous pouvez dans tous les cas saisir manuellement les bases si vous faites vous-même le calcul à partir de l'état de charge annuel par exemple.

une société

Société de type rattachement  Société inactive

DSN Phase 3 : assujettissement (envoyé le dernier mois de l'année) (Nov. ou Déc.)

Assujetti à la taxe à l'apprentissage  
Assiette : 46 128,15 €

Assujetti à la contribution supplémentaire à l'apprentissage  
Assiette : 0,00 €

Assujetti à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)  
Assiette : 0,00 €

Assujettissement à la participation à la formation professionnelle continue (FPC)  
Assiette : 46 128,15 €

Assujettissement à la taxe sur les salaires (en fraction)  
Assiette taux normal : 0,00 €  
Assiette taux majoré 1 : 0,00 €  
Assiette taux majoré 2 : 0,00 €  
Assiette taux majoré 3 : 0,00 €

Fiche d'une société

Ce calcul va totaliser les bases URSSAF pour tous les salariés pour une période donnée.  
La période du calcul est comprise entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019.  
Les bases des rubriques URSSAF sont les bases des rubriques :  
B30

Ce paramétrage est-il correct ?

Paramétrage correct Période incorrecte Rubriques incorrectes Annuler

Prélevement à la source actif  
Dernière MAJ des taux : 20/12/2018

### En DSN-HONORAIRES

Menu DSN / Honoraires : il conviendra de déclarer les honoraires versés. Attention, s'assurer de l'exactitude des numéros de Siret qui peuvent rejeter la DSN du mois. Soyez bien vigilants en contrôlant les rapports sur Net Entreprises. Ne pas oublier de mettre **2023** dans le millésime.

**Il est possible de dupliquer** un honoraire des années passées. Il faudra toutefois saisir à nouveau les lignes des montants.

### En FICHE SALARIE – VIE DU CONTRAT

Mettre éventuellement à jour les périodes de pénibilité de l'année si concerné. Cette saisie est à faire dans l'onglet « Vie du contrat » de la fiche salarié.



# Bureautique - Gestion Informatique

3, Rue Thomas Edison - Metz Technopôle - 57070 METZ

☎ 03.87.75.88.10

Site : [www.bginfo.fr](http://www.bginfo.fr) Mail : [contact@bginfo.fr](mailto:contact@bginfo.fr)

Les périodes de pénibilité correspondantes à l'année 2023 seront envoyées en DSN.

Pour rappel, cette déclaration prend en compte 6 facteurs :

- les activités exercées en milieu hyperbare (hautes pressions)
- les températures extrêmes
- le bruit
- le travail de nuit
- le travail en équipes successives alternantes
- le travail répétitif

## DSN 2024 (prestation qui sera proposée en Janvier)

Les modifications dans Synergie pour l'intégration des évolutions de la DSN 2024 sont terminées.

Nous vous contacterons prochainement pour prendre rendez-vous afin de vous proposer une prestation pour l'intégration de ces modifications qui nécessitent un paramétrage personnalisé.

- Mise à jour du taux AT
- Mise à jour des changements de cotisations légales au 1<sup>er</sup> janvier (plafond SS, SMIC,...)
- Mise à jour pré contrôle DSN VAL 2023 vers DSN VAL 2024
- Eventuellement consultation de l'outil DSN-FIAB pour voir si des anomalies ou remarques sont présentes
- Eventuellement consultation de l'outil Urssaf Suivi DSN pour voir si des anomalies ou remarques sont présentes

## Réformes 2024

Un certain nombre de réformes sont prévues pour le mois de janvier 2024. Certaines réformes sont déjà officielles (montant du plafond SS, modification du calcul du net social,...) et d'autres sont en cours de finalisation pour une publication officielle dans les derniers jours de décembre, nous sommes donc en attente des décrets pour confirmer ces applications. Nous vous contacterons courant janvier avec les évolutions à apporter à vos paramètres (taux de cotisations à mettre à jour, etc.



**Toute l'équipe de BG INFO vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !**